



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 62
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Delphine BLAYA

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Guillaume RUET	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick AUDARD	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Philippe SCHMITT	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Céline RABUT	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : PREAMBULE**Election d'un Vice-Président**

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil métropolitain a, conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fixé à vingt le nombre de vice-présidents. Les vingt postes ont été pourvus.

En application des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 du CGCT, les conseillers métropolitains élisent en leur sein les vice-présidents au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par courrier reçu en Préfecture le 11 juillet dernier, Monsieur Pierre Pribetich, élu Député de la 3^{ème} circonscription de Côte-d'Or a informé Monsieur le Préfet de Côte-d'Or de son souhait de démissionner de ses fonctions de vice-président.

Le poste de 1^{er} vice-président étant vacant, il vous est donc proposé d'élire un nouveau vice-président, qui occupera dans l'ordre du tableau le même rang que Monsieur Pribetich, démissionnaire soit le 1^{er} rang.

Au cas où le nouveau premier vice-président nouvellement élu serait un vice-président déjà élu à un rang inférieur, une nouvelle assemblée sera convoquée pour pourvoir à la nouvelle vacance créée par cette élection, le choix du nombre de vice-présidents étant conservé conforme à la délibération du 16 juillet 2020.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de procéder** à l'élection au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue d'un nouveau vice-président et **de le positionner au 1^{er} rang**.

Scrutin 1^{er} tour : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 76

- Suffrage non exprimés (blanc, nuls) = 18

- Suffrage exprimé = 58

- Majorité absolue = 30

- Résultats des votes :

Madame Nathalie Koenders obtient 57 voix, Monsieur Thierry Falconnet obtient 1 voix

Madame Nathalie Koenders est élue en qualité de 1^{ère} Vice-Présidente.